

Priorités de l'État régional pour les ressources du genevois français

Le 25 septembre 2018 les préfets de l'Ain et de la Haute-Savoie sous l'égide du SGAR Auvergne Rhône Alpes, décident d'organiser une action coordonnée des services de l'État pour les territoires français du bassin genevois. Dans ce secteur, en forts et rapides développements démographique et urbain, la priorité de l'État régional est de préserver les ressources territoriales qui fondent les avantages comparatifs du genevois à court terme et sa résilience à long terme. Un travail d'expertises croisées a fait identifier et retenir 9 potentiels assurant la force originale de ce territoire et 5 sujets de coopération prioritaires avec la Suisse. Les services de l'État, chacun dans son cadre d'actions, définissent des modalités d'interventions pour atteindre cet objectif commun.

Le genevois français, grâce à sa richesse en eau, bénéficie d'un potentiel d'énergies renouvelables à faible émission de CO₂

Afin de développer ce potentiel genevois, l'État propose :



Barrage d'Emosson <https://www.hautesavoiephotos.com>

Une exploitation multiple, classique ou innovante de la ressource en eau :

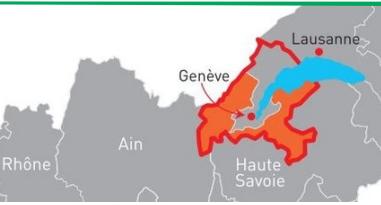
- Production d'énergie nucléaire rendue possible grâce au refroidissement des réacteurs nucléaires par le Rhône
- Géothermie
- Rejets thermiques avec une exploitation innovante et en croissance par récupération de la chaleur fatale du CERN
- Hydrothermie par récupération de chaleur des réseaux d'eaux usées et issue de la masse d'eau du Léman



Centrale du Bugey
www.lemondedelenergie.com

De renforcer les outils existants mais encore insuffisants pour le développement maîtrisé de ce potentiel :

- Formaliser les règles de gestion qui sont encore implicites et partielles entre Suisse et France pour assurer :
 - l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise et plus largement du quart sud-est de la France ;
 - le refroidissement de la Centrale du Bugey, notamment en cas de crise ;
- Activer des aides financières, notamment par l'Agence de l'Eau (côté France) en faveur de l'anticipation des changements climatiques ;
- Clarifier le rôle de la Commission de régulation de l'Énergie dans les Accords internationaux sur le climat ;
- Mettre en action l'accord avec Genève pour l'extension du réseau d'hydrothermie, GENILAC ;
- Mettre en action l'accord avec le CERN pour la récupération de la chaleur fatale ;
- Évaluer le potentiel de développement de la géothermie en protégeant les nappes dont le rôle prioritaire est l'alimentation en eau potable.



Les fondamentaux de l'action de l'État

L'énergie doit être renouvelable et à faible impact sur l'environnement

Ce qui est à préserver :

- La ressource en eau en étant économie dans ses usages
- Grandes et petites infrastructures de production hydroélectrique



© Ville et Eurométropole de Strasbourg

Fiche potentiels
Fiche coopérations
Fiche méthodes

9 potentiels du franco-genevois identifiés et qualifiés par l'étude

Culture de la protection de l'eau

Grande richesse écologique

Production agricole

Activité de santé

Patrimoines ruraux de montagne

Industrie du décolletage

Formation professionnelle et Campus des métiers

Politique d'amélioration de l'air

Potentiel d'énergies à faible émission de CO₂



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

